

tenue sous la présidence de Madame ALLIO-ROUSSEAU, assisté(e)
de Monsieur BARES et Madame FRELAUT, Conseillers
En présence de Monsieur HUIN, Rapporteur public
Madame MICHAULT, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2417244	RAPPORTEURE: Madame Marie-Paule ALLIO-ROUSSEAU
Titre de l'affaire	Refus de titre de séjour + OQTF 3 mois avec un délai de 30 jours - 3° de l'article L 611-1 du CESEDA - Arrêté du préfet de la Loire-Atlantique du 05/07/2024	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur . Djae	Maître BOURGEOIS Loïc
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	
02)	DOSSIER N° 2417862	RAPPORTEURE: Madame Marie-Paule ALLIO-ROUSSEAU
Titre de l'affaire	Refus de titre de séjour + OQTF 3 mois avec un délai de 30 jours - 3° de l'article L 611-1 du CESEDA - Arrêté du préfet de la Sarthe du 07/02/2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame . Jeannette	Maître MOUTEL Cécile
Défendeur	PREFECTURE DE LA SARTHE	
03)	DOSSIER N° 2419202	RAPPORTEURE: Madame Marie-Paule ALLIO-ROUSSEAU
Titre de l'affaire	Refus de titre de séjour + OQTF 3 mois avec un délai de 30 jours - 3° de l'article L 611-1 du CESEDA - Arrêté du préfet de la Loire-Atlantique du 24/07/2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur . Précieux Depardieu	Maître TOUCHARD Corinne
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	

09 heures 30

04)	DOSSIER N° 2419203	RAPPORTEURE: Madame Marie-Paule ALLIO-ROUSSEAU
Titre de l'affaire	Refus de titre de séjour + OQTF 3 mois avec un délai de 30 jours - 3° de l'article L 611-1 du CESEDA - Arrêté du préfet de la Loire-Atlantique du 24/07/2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame . Virginia Sonya	Maître TOUCHARD Corinne
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	
05)	DOSSIER N° 2004370	RAPPORTEURE: Madame Marie-Paule ALLIO-ROUSSEAU
Titre de l'affaire	Contestation de la décision par laquelle le Grand Port Maritime de Nantes/Saint-Nazaire a institué le "tarif des prestations portuaires" pour l'année 2020	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS TERMINAL DU GRAND OUEST	DEPINAY & LAHAMI
Défendeur	GRAND PORT MARITIME DE NANTES SAINT-NAZAIRE	ERNST & YOUNG NANTES
06)	DOSSIER N° 2004421	RAPPORTEURE: Madame Marie-Paule ALLIO-ROUSSEAU
Titre de l'affaire	Contestation de l'arrêté préfectoral définissant la liste des installations portuaires du Grand Port Maritime de Nantes / Saint-Nazaire	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS TERMINAL DU GRAND OUEST	DEPINAY & LAHAMI
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	
08)	DOSSIER N° 2105595	RAPPORTEURE: Madame Laetitia FRELAUT
Titre de l'affaire	Cotisation foncière des entreprises (CFE) 2020 - Exonération 1459 CGI - activité de chambres d'hôtes - Pornic	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame . Geneviève	Madame . Geneviève
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	

09 heures 30

09)	DOSSIER N° 2101778	RAPPORTEURE: Madame Laetitia FRELAUT
Titre de l'affaire	VISAS INDEMNITAIRE - réparation du préjudice à hauteur de 25 874,17 € au titre des dommages et intérêts suite au refus explicite de délivrance de visas long séjour au titre de la réunification familiale	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur . Modeste	Maître BOURGEOIS Loïc
	Madame . Angeline	Maître BOURGEOIS Loïc
	Monsieur . Anthony	Maître BOURGEOIS Loïc
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
10)	DOSSIER N° 2101395	RAPPORTEURE: Madame Laetitia FRELAUT
Titre de l'affaire	VISAS INDEMNITAIRE - réparation du préjudice à hauteur de 10 000 € (préjudice moral) et 933 euros (préjudice matériel) au titre des dommages et intérêts suite au refus explicite de délivrance d'un visa court séjour d'établissement pour M. Mohammed . (conjoint de français)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame . EPOUSE . Alexandra	Maître PRONOST Mélanie
	Monsieur . Mohamed Aymen	Maître PRONOST Mélanie
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
11)	DOSSIER N° 2104846	RAPPORTEURE: Madame Laetitia FRELAUT
Titre de l'affaire	Demande indemnitaire évaluée à la somme de 14.427,94 euros en réparation du préjudice subi lié au refus de visa opposé à l'enfant Angel .	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur . Benique Pierre	Maître POLLONO Fleur
	Madame . OGANDO Yudy	Maître POLLONO Fleur
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

09 heures 30

12)	DOSSIER N° 2111636	RAPPORTEURE: Madame Laetitia FRELAUT
Titre de l'affaire	VISAS INDEMNITAIRE - Demande la condamnation de l'Etat à lui payer une indemnité de 19 939,90 euros en réparation du préjudice subi	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur . Ibrahim Madame . Ihsan	Maître POLLONO Fleur Maître POLLONO Fleur
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
13)	DOSSIER N° 2212412	RAPPORTEURE: Madame Laetitia FRELAUT
Titre de l'affaire	Naturalisation - ajournement à 2 ans à compter du 19 janvier 2022	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur . Yoganathan	Maître CABRAL Raphaël
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
14)	DOSSIER N° 2212644	RAPPORTEURE: Madame Laetitia FRELAUT
Titre de l'affaire	NATURALISATION - Décisions initiale et implicite d'ajournement à 2 ans à compter du 08 février 2022 - Décision explicite du 11/08/2022	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame . Malika	Maître LANDETE Pierre (Cour)
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

09 heures 30

15)

DOSSIER N° 2212755

RAPPORTEURE: Madame Laetitia FRELAUT

Titre de l'affaire NATURALISATION - Décision de rejet se substituant à la décision préfectorale d'irrecevabilité au titre de l'article 21-16 du Code Civil

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Monsieur . Hovik

SELARL SERRE ODIN EMMANUELLI

Défendeur

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêté le 19/06/2025

Le président du tribunal